

# L'ASSURANCE SCOLAIRE MMA, DES GARANTIES<sup>TM</sup> SÉCURISANTES...

## Zéro souci dans toutes les situations

MMA intervient dans toutes les circonstances liées à l'école, aux activités scolaires ou aux trajets. En plus, votre enfant est protégé toute l'année 24h/24, dans toutes ses activités, qu'il s'agisse de sports ou de loisirs.

## Une garantie anti-stress en cas d'accident

Votre enfant bénéficie d'un versement d'un capital lors qu'il garde un handicap permanent.

## Zéro tracas pour les dépenses de santé

Gros pépins ou dépenses de santé importantes suite à un accident... Vous êtes indemnisé jusqu'à 220 € pour les lunettes, 365 € pour les prothèses dentaires. Ces sommes complètent les remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

- Faire une déclaration de sinistre auprès l'agence  
MMA 9 place Lariboisière 35300 FOUGERES  
Tèl : 02.99.99.45.00 Fax : 02.99.99.30.18  
E-mail : cabinet.detournay@mma.fr
- Ne pas oublier de joindre un certificat initial descriptif des blessures

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 - Indice FFB 1 163.60 AU 30 Juin 2024

Tableaux de garanties et franchises ASSOCIATION (CG353/656) Assurances des élèves (CS182)	Plafond de garanties (indice FFB)	Franchises (non soumises à indexation)
<b>VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE, DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT</b>		
<b>RESPONSABILITE CIVILE des élèves</b>		
Dommages causés par les élèves		
Dommages corporels et immatériels consécutifs	8 000 00.0 € Ce montant n'est pas indexé et constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 721 181 €	Néant
Par vol hors des locaux	59 573 €	Néant
Dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil	42 521 €	10%, minimum 170€, maximum 848€
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT</b>		
Défense pénale et recours suite à accident		
<b>L'ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS DES ELEVES</b>		
<b>Invalidité permanente</b>		
Invalidité permanente capital de base	42 685 € Maxi 1 525 000 € (non indexé) en cas de sinistre collectif	Invalidité supérieure à 5% En cas de poliomyélite ou de méningite cérébro- spinale, les invalidités supérieures ou égales à 10% d'invalidité
Porté, pour les invalidités égales ou supérieurs à 66%, à	10 088 € Maxi 1 525 000 € (non indexé) en cas de sinistre collectif	Invalidité supérieure à 5%
<b>DECES</b>		
Décès	7084 € Maximum 1 525 000 € (non indexé) en cas de sinistre collectif	Néant
<b>PRESTATIONS EN NATURE</b>		
Remboursement de soins	200 % du tarif de la Sécurité Sociale	Néant
Bris de lunettes ou perte de lentilles	220 €	Néant
Prothèse dentaire (par dent)	365 €	Néant
Prothèse auditive (par appareil)	1089 €	Néant
Frais de rapatriement	Frais réels	Néant
Frais de recherche et de secours	4 372 €	Néant
Frais de remise à niveau scolaire En cas d'incapacité, médicalement constatée, de suivre l'enseignement en cas de poliomyélite antérieure aigue ou méningite cérébro-spinale	33 € par jour, maximum 3 630 €	30 jours

ASSURANCE

# Scolaire

*Collectif*

Pour faciliter la lecture de ce document, la présentation des différentes solutions est volontairement simplifiée. Pour plus d'informations, contactez votre Agent Général MMA ou rendez- vous sur [www.mma.fr](http://www.mma.fr)

Cabinet Hubert DETOURNAY

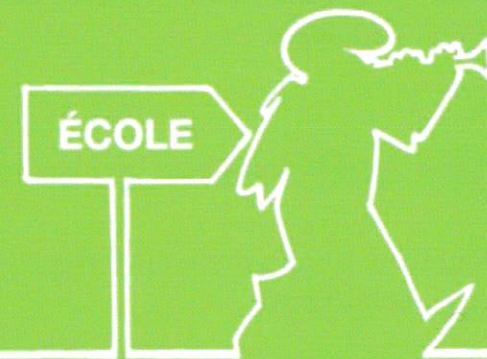
9, place Lariboisière

35300 FOUGÈRES

Tél : 02 99 99 45 00

Fax : 02 99 99 30 18

E-mail : [cabinet.detournay@mma.fr](mailto:cabinet.detournay@mma.fr)



Écolier partout protégé,  
parents toujours soulagés



MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. RCS Le Mans 776 662 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 390 203 162 euros. RCS Le Mans 440 048 882.  
Siège social: 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des Assurances.



C'EST LE BONHEUR ASSURÉ !